COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2025-062

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 1er JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq premier du mois de juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes d'Irais, sous la présidence de M. Pascal BIRONNEAU, 1^{er} Vice-Président de la CCAVT.

Date de la convocation: 25 juin 2025

18 présents + 2 pouvoirs (21 votes sur 28) : Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Lucette ROCHER, Mattieu MANCEAU, Jacky JOZEAU, Viviane CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Frédéric PARTHENAY
- √Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- √Commune de Boussais : Gérard GIRET
- √Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou:
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ <u>Commune de Saint-Loup-Lamairé</u> : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

4 pouvoirs:

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU,
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER.

<u>Absents/Excusés</u>: Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Frédérique DAMBRINE, Huguette ROUSSEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Françoise RICHARD, Jacques ROY, Fabrice DURAND, Mathias DIXNEUF, Sébastien FAURE.

Maryse BARIGAULT a été élue secrétaire de séance

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Adhésion et cotisation à Initiatives Deux-Sèvres

=-=-=-=-=-=-=-=-=

L'association Initiatives Deux-Sèvres (IDS) soutient les porteurs de projet par la possibilité d'un versement de prêts d'honneur. Par le biais des comités locaux et d'un comité départemental, des prêts d'honneur à taux zéro peuvent être octroyés aux demandeurs du territoire, après validation des dossiers de candidature.

Il est proposé, comme les autres EPCI du Département, de verser une cotisation à IDS de 0,15€/habitant au titre de l'année 2025.

Dans un second temps, une convention entre chaque EPCI et IDS79 sera proposée pour détailler le fonctionnement entre les collectivités et IDS79.

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'acquitter une cotisation à Initiative Deux-Sèvres pour l'année 2025 à hauteur de 0,15€/habitant.
- D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré, à Airvault, le 2 juillet 2025 Et ont signé Le 1^{er} Vice-Président et la Secrétaire

La Secrétaire de séance, Maryse BARIGAULT, Le 1^{er} Vice-Président, Pascal BIRONNEAU,

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et il adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou dépo compter de sa publication de l'Etat

079-200041416-20250711-13-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 11-07-2025 Publication le : 11-07-2025 Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET COMMUNAUTE PE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT Tél. 05 49 64 93 48